



2019 DASES 38 : Subventions (84 000 euros) à sept associations et conventions avec trois d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

La collectivité parisienne a fait de la prise en charge de l'autisme une priorité de son action pour la mandature 2014-2020. L'autisme constitue l'un des axes forts de la stratégie parisienne « handicap, inclusion et accessibilité universelle » 2017-2021 et fait l'objet d'une Semaine parisienne d'information et de sensibilisation qui aura lieu cette année du 30 mars au 6 avril.

La collectivité s'engage notamment à renforcer le dépistage précoce des troubles du spectre autistique ; à renforcer la capacité d'accueil et d'accompagnement spécialisé pour prévenir les ruptures de parcours des jeunes, notamment par la création de dispositifs innovants. Elle s'engage également à mettre en œuvre la « réponse accompagnée pour tous » et les plans d'accompagnement globaux (PAG).

Dans ce contexte, la collectivité parisienne soutient les initiatives associatives visant à accompagner les personnes avec autisme et leurs familles.

A ce titre, le présent projet de délibération a pour objet de vous proposer d'accorder des subventions pour un montant total de 84 0000 euros à sept associations qui œuvrent dans le domaine de l'autisme.

L'association « Turbulences ! » a pour objet la mise en place d'un espace de créations artistiques démedicalisé permettant à des personnes souffrant de troubles majeurs de la communication de mieux s'insérer dans la collectivité et de s'ouvrir à la vie sociale en combattant l'exclusion culturelle liée à leur pathologie, en changeant le regard du public sur les personnes en situation de handicap. Plusieurs disciplines sont proposées : théâtre, chant, tai-chi, capoeira, musique, vidéo... Les ateliers sont à la base de tous les travaux de création et diffusion de la compagnie portés par l'association. Encadrés par des artistes, les ateliers, programmés tout au long de l'année, accueillent environ 70 personnes dont 45 jeunes adultes âgés de 16 à 30 ans, provenant pour la plupart de structures sanitaires et médico-sociales de Paris et de la région parisienne. Environ quinze personnes les accompagnent dans les activités. L'association dispose d'un lieu d'arts vivants « les chapiteaux turbulents » qui est un véritable espace professionnel implanté dans le 17ème arrondissement, comportant un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de 28 places accessible aux personnes souffrant d'autisme et de troubles apparentés ainsi qu'une section d'adaptation spécialisée (SAS) de 12 places.

L'association Le Papotin - Fenêtre sur la Ville a pour but de soutenir les jeunes atteints de troubles de la personnalité. Depuis la fin des années 1990, l'association soutient la parution d'un journal « Le Papotin » entièrement réalisé par des jeunes autistes venant de plusieurs institutions spécialisées d'Ile-de-France. C'est un journal atypique, où se mêlent reportages, poèmes, points de vue, interviews... C'est l'occasion pour les jeunes d'échanger, de parler de l'actualité, de créer des textes personnels... le

rédacteur en chef mettant en forme les différents contenus. Tous les mercredis, le comité de rédaction du « Papotin » se réunit à la « Mission Bretonne » dans le (14^e) et un mercredi par mois à la « Maison des Métallos » (11^e) pour une interview publique de personnalités. Ce sont 60 adolescents et jeunes adultes (dont 31 parisiens) de 14 institutions, encadrés par 20 éducateurs, 1 enseignant, 1 bénévole et 7 stagiaires qui contribuent ainsi aux diverses activités de l'association. Autour de la conception du journal sont également organisées des sorties culturelles (théâtre, expositions, cinéma, événements sportifs) ainsi que la réalisation de DVD événementiels (interviews, reportages...).

L'association « Irimi Vivace » a pour but de permettre à de jeunes autistes de communiquer par le biais de la musique et ainsi rompre leur isolement. Pour cela, il est fait appel à des intervenants d'univers très différents (jazz, classique, manouche, latino) qui organisent des ateliers musique réguliers avec ces enfants autistes éloignés de la scolarisation. Des groupes de 2 à 4 musiciens se rendent chaque mois dans des centres de Paris et de région parisienne, notamment des Instituts Médico-Educatifs, des Foyers d'Accueil Médicalisés, des Maisons d'Accueil Spécialisées, des Foyers d'Hébergement, des Etablissements et Services d'Aide par le Travail... Ils accompagnent les chanteurs tout au long de l'année afin de constituer un répertoire pour l'organisation de concerts qui ont lieu dans les différents centres et les mairies. L'objectif de cette action est de sensibiliser ces jeunes aux métiers de l'art vivant leur permettant ainsi l'échange avec un public, l'acquisition d'une certaine autonomie et le développement de leurs talents artistiques. Les personnes en situation de handicap sont souvent isolées de par leur différence et ces concerts ont pour but de favoriser les rencontres, la musique permettant de faire tomber les « frontières ». Ce projet trouve sa motivation dans le constat qu'une pratique musicale favorise la communication et l'épanouissement.

L'association « **Apte-Autisme et Piano, Thérapie Educative** », fondée en 2006, a pour objet l'apprentissage des pratiques instrumentales auprès de personnes atteintes de troubles autistiques et cognitifs. L'apprentissage de la musique, au-delà du divertissement, permet de développer certaines formes de communication et constitue un ancrage important dans la vie des jeunes bénéficiant du projet ; c'est aussi un moyen pour ces personnes d'accéder à l'art et plus généralement à la culture. L'association APTE anime un local dédié aux personnes autistes pour l'enseignement du piano, dans le 14^e arrondissement. Ce lieu de vie et de partage permet de toucher un public important pour l'apprentissage musical. L'association a développé une méthode d'apprentissage du piano spécifiquement mise au point (méthode DOLCE). Elle propose également depuis peu de temps des cafés-musique, l'objectif de cette action étant de favoriser l'inclusion. L'association met également en place des stages de formation dans le but de proposer aux conservatoires et aux écoles de musique, des professeurs formés à ces techniques (80 sont maintenant formés). Par ailleurs, l'association organise et participe à des événements publics. Elle organise notamment des concerts dans le cadre du Mois Parisien du Handicap.

L'association « **Apte Pôle Répît** » (**APR**), fondée en 2009, a poursuivi le travail initié par l'association Apte Autisme. Rencontrant régulièrement les familles de leurs élèves, les responsables de l'association ont pris conscience de la souffrance générée par ce syndrome et de la carence dans la prise en charge de personnes autistes, hors des institutions, notamment parmi les jeunes adultes. C'est ainsi que les responsables d'Apte Autisme ont décidé de créer « Apte Pôle Répît », afin d'offrir du répît aux familles. Les intervenants de l'association se rendent au domicile des parents d'autistes, à raison d'un abonnement hebdomadaire minimum de 2 heures consécutives. Tous les intervenants de l'association sont formés aux différentes méthodes de prise en charge d'une personne autiste (ABA, Floortime, Pecs, Teacch ou encore Montessori). En 2018, l'activité de l'association a représenté un total de 4 189 heures d'intervention ; 48 familles ont bénéficié de ces actions (dont une vingtaine de familles parisiennes). L'association a également organisé plusieurs rencontres concernant notamment les méthodes d'accompagnement et la prise en charge des personnes. En 2019, l'association travaille également à la mise en ligne d'une plateforme numérique POLE REPIT afin de mettre en lien les demandes des familles et les propositions des professionnels.

L'association « Service Plus à la Personne » a pour but de promouvoir tous types de services à la personne et s'adresse aux enfants, adolescents, jeunes adultes et adultes en situation de handicap mental avec troubles du comportement ou avec autisme. Ce service aide et accompagne les personnes en situation de handicap pour leur apporter un épanouissement personnel et social et donne accès à des loisirs culturels et sportifs ainsi qu'un accompagnement individualisé au domicile (ou à l'extérieur) et une aide à l'autonomie dans les gestes du quotidien. Il propose également des prises en charge durant tous les temps de la vie quotidienne, notamment sur des créneaux périscolaires, des gardes en soirée, les week-ends, jours fériés et vacances scolaires, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an, quel que soit le niveau d'autonomie et les troubles associés. Il organise aussi des ateliers de groupe pour accompagner les plus exclus et permettre leur réintégration dans une institution. Pour répondre à ses diverses actions, l'association emploie actuellement 18 salariés.

L'association « Pro Aid Autisme » œuvre pour une meilleure prise en compte des besoins des personnes souffrant de troubles autistiques et apparentés. Elle se situe dans une approche psychopédagogique respectueuse de la personne.

Sa mission se décline en quatre activités principales :

- information et sensibilisation : l'association organise des rencontres, des actions médiatiques et assure une permanence d'accueil ; elle participe de façon active au débat scientifique et réglementaire concernant la prise en charge des personnes avec autisme.
- formation à la méthode TEACCH (initié et développé à l'Université de Caroline du nord - USA). Cette méthode consiste à individualiser l'accompagnement en diversifiant les activités et les lieux d'accueil avec pour objectif une meilleure socialisation de la personne avec autisme.
- création de services adaptés : « Pro Aid Autisme » a contribué à la création des centres ARIA situés dans le 14^{ème} arrondissement, trois unités de huit places chacune mettant en œuvre de façon complète la philosophie du « TEACCH Program »,
- participation aux débats importants concernant l'avenir des autistes et contribution aux travaux de divers organes de concertation et de décision. L'association intervient également dans l'orientation des personnes atteintes de troubles du spectre autistique et dans le conseil des familles.

Compte tenu de l'intérêt des actions portées par ces associations pour les personnes en situation de handicap et leurs familles, qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie parisienne « handicap, inclusion et accessibilité universelle 2017-2021 », je vous propose d'attribuer des subventions d'un montant total de 84 000 euros pour l'année 2019 aux sept associations suivantes et de signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec trois d'entre elles :

- Turbulences ! : 25 000 euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs,
- Le Papotin – Fenêtre sur la Ville : 10 000 euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs,
- Irimi Vivace : 4 000 euros,
- Apte-Autisme et Piano, Thérapie Educative : 4 000 euros,
- Apte Pôle Répit : 15 000 euros,
- Service Plus à la Personne : 18 000 euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs,
- Pro Aid Autisme : 8 000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

